

Une loi anti-spam américaine jugée anticonstitutionnelle

La Cour Suprême de Virginie aux Etats-Unis vient de **déclarer une loi anti-spam inconstitutionnelle**. Elle a retenu l'argument de Jeremy Jayne, accusé d'être l'un des plus prolifiques spammeurs, selon lequel interdire le pourriel revient à **réduire la liberté d'expression**.

Le puissant Premier Amendement de la constitution américaine garantit les libertés individuelles de chaque américain et se trouve suffisamment large pour autoriser de **nombreuses diffusions en tous genres**. En effet, selon la Cour, les e-mails commerciaux ne doivent pas être seuls soumis à la liberté d'expression mais aussi les *spams*.

Du coup, c'est l'interrogation pour toutes les lois passées contre les spams comme le [CAN-SPAM](#) (à l'origine de quasiment tous les procès en la matière) qui pourraient à l'avenir voir leur existence réduite à néant si la jurisprudence venait à se généraliser.

En 2004, Jeremy Jaynes est devenu la première personne à être accusée d'avoir émis des e-mails non sollicités (*spams*). Les autorités l'accusent d'avoir envoyé pas moins de **10 millions d'e-mails par jour** depuis sa maison de Raleigh en Caroline du Nord. Il a été ensuite condamné à **9 ans de prison fédérale** pour fraude à la sécurité. Une sentence rendue possible par la pression exercée par AOL, le serveur par lequel les spams transitaient.

Reste à savoir si ce genre de jugement pourrait se généraliser à l'avenir...Un bol d'air pour les spammeurs professionnels ? Ou comme le disaient les Monty Python « Lovely Spam, Wonderful spam ».